



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°99/2022
du Conseil communautaire
Séance du 27 juin 2022**

Date d'envoi de la convocation = 21 juin 2022

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 50

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 21

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Philippe BERTHOMIEU, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Cédric CLEMENTE, Michel COULLOMB, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Sarah LEFRANC, Béatrice LOISON, Léopoldina MARQUES-ROUX, Jennifer OBID, Laurent OUIILLON, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Monique GRAZIANO-BAYLE, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Cédric CLEMENTE, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Anthony CELLIER à Jean Christian REY, Catherine CHANTRY à Laurent OUIILLON, Christine CLERC à Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN à Hervé GINOT, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Robert GAUTIER à Patrick PANNETIER, Claire LAPEYRONIE à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Fred MAHLER à Christophe SERRE, Stéphane MAURIN à Cédric CLEMENTE, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Gérald MISSOUR à Elian PETITJEAN, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Philippe PAQUIER à Manon CROUSIER, Catherine PECASTAING à Hervé GINOT, Jean ROCHE à Patrick PALISSE, Maria SEUBE à Bernard DUCROS

Absents/Excusés : Eric AJASSE, Pascale BORDES, Alain POMMIER, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE.

Objet : B - Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Transport

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2021	Résultat de l'exercice 2020 repris au BS 2021	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
Investissement	291 569,79	918 548,93	-626 979,14	-29 676,95	-656 656,09
Fonctionnement	9 253 900,54	7 503 638,46	1 750 262,08	1 483 941,46	3 234 203,54
Total	9 545 470,33	8 422 187,39	1 123 282,94	1 454 264,51	2 577 547,45

Le compte administratif pour le budget annexe Transport pour l'exercice 2021 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 9 545 470,33 € ;
- En dépenses : 8 422 187,39 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes : 9,5 M€

Les recettes de fonctionnement de l'exercice atteignent 9,3 M€ et sont constituées du Versement Transport pour un montant de 3,7 M€ (chapitre 73), la participation de la Région pour 5,1 M€ et le reversement de la part des attributions de compensations correspondant au SIESB 121,8 K€ (chapitre 74), ainsi que les recettes liées aux transports de voyageur pour 363,9 K€ (chapitre 70).

Les recettes d'investissement atteignent 291,6 K€. Elles comprennent quant à elles, les subventions dans le cadre des travaux des PEM pour 228 K€ (chapitre 13), ainsi que l'affectation de résultat de l'année 2020 pour 53,8 K€

Les recettes comprennent également la dotation aux amortissements pour 9,8 K€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

B. Les dépenses : 8,4 M€

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de 7,5 M€, sont composées principalement des charges à caractère général pour 6,9 M€, dont 6,4 M€ pour le contrat de délégation de service public. Les frais de personnel pour 2021 s'élèvent à 478,9 K€. Ils intègrent le personnel relatif au service transport ainsi que les personnels des services transverses.

Des subventions sont également versées aux communes pour la mobilité douce 80 K€ (chapitre 65). Des frais afférents à l'achat de terrains des PEM ont également été mandatés à hauteur de 65 K€ (chapitre 67).

La dotation aux amortissements pour 9,8 K€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

Côté investissement, les dépenses atteignent 918,5 K€. Elles sont constituées par les travaux menés dans le cadre des PEM de Bagnols sur Cèze et Pont Saint Esprit pour 451,5 K€, la billettique liée à la convention de transfert de la compétence transport pour 452 K€ et enfin les investissements dans l'exercice de la compétence (15 K€, principalement informatique et mobilier).

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 2 577 547,45 € est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement : - 656 656,09€
- Résultat de fonctionnement : 3 234 203,54 €

Avec les restes à réaliser en investissement au 31/12/2021 d'un montant de 532 000,00 € en recettes et 319 873,78 € en dépenses, un excédent de financement de 2 789 673,67 € est constaté.

Le compte administratif 2021 du Budget Annexe Transport est retracé en annexe 2.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 20 juin 2022,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité ; (2 oppositions)

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe Transport, tel qu'il a été arrêté.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 27 juin 2022.

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le **11 JUIL. 2022**

Le Président
Jean Christian REY



Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID : 030-200034692-20220627-DEL99_2022-DE